

Décision

Générale

colonial

Décision n° 398 reconnaissant la qualité d'ancien combattant aux personnes désignées dans la présente décision

n° 398

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 25/07/1953

Date de publication
18 février 1953

Date du numéro
25 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

La qualité de combattant est reconnue aux personnes dont les noms suivent Bouchez (Marcel). Mle 244, domicilié à Djibouti ; Drillon (Robert-Léon-Marius), Mle 9040, domicilié à Djibouti; Ferlicot (Jacques). Mle 679, domicilié à Djibouti ; Morel (Gilbert-Louis), Mile 357, domicilié à Djibouti ; Piset (Jean-Jacques). Mle 209, domicilié à Djibouti; Prelat (Roger-Jules-Ernest), Mle 1048, domicilié à Djibouti ; Robillon (Roland), Mle B. 11 158, domicilié à Djibouti ; Ricaud (Charles), Mle C. 13678, domicilié à Djibouti ; Rousset (Louis-Claudius), domicilié à Djibouti ; Vincent (Jeannot-Eusène). Mle 85, domicilié a Djibouti; Abdi Kalif, Mle 1777, domicilié à Djibouti ; Ibrahim Obsie, Mile 2391, domicilié à Djibouti ; Djama Ali, Mle 318, domicilié à Djibouti : Hussein Abderamane, Mle 1595, domicilié à Djibouti; Nour Didar, Mle 1492, domicilié à Djibouti. Le Secrétaire administratif de l'Office est chargé de l'exécution de la présente décision.